



Fonds de dotation
RockClimber

20 AVRIL – 31 MAI 2021

Appel à Projet

DOSSIER DE CANDIDATURE



Fonds de dotation
RockClimber

Sommaire

1. RockClimber, fonds de dotation	p.2
2. Règlement	p.2
◦ ELIGIBILITÉ	p.2
◦ CRITÈRES D'ATTRIBUTION	p.3
◦ DOSSIER DE CANDIDATURE	p.3
◦ MODALITÉ DE FINANCEMENT	p.4
◦ COMMUNICATION	p.4
3. Calendrier	p.4
4. Annexes	p.4
5. Ils nous soutiennent	p.4

RockClimber

Le fonds de dotation pour fédérer tous les acteurs de l'escalade en sites naturels autour de valeurs communes.

Le fonds de dotation RockClimber a été fondé en 2019 par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. L'ambition de RockClimber est d'unir tous les grimpeurs en falaise, le réseau fédéral et les acteurs privés afin d'agir ensemble pour préserver les sites naturels d'escalade, patrimoine français d'exception, et promouvoir l'escalade en extérieur.

Les objectifs de RockClimber :

- ① Impliquer tous les acteurs, privés et publics, de l'escalade outdoor dans son développement et sa pérennisation.
- ② Aider les initiatives destinées à encourager et sécuriser l'escalade en sites naturels.
- ③ Promouvoir un développement de l'escalade raisonné et respectueux de l'environnement.

Des grimpeurs renommés tels que Caroline Ciavaldini, les frères Mawem, Julia Chanourdie et Paul Jenft soutiennent RockClimber !



Fonds de dotation
RockClimber



Réglement

ELIGIBILITÉ

L'appel à projet RockClimber est ouvert aux projets **à but non lucratif** se situant **en France** (métropolitaine ou DROM COM) et porté par une **association**.

Pour être éligible, les projets doivent **répondre à l'une des 4 missions de RockClimber :**

- Aménagement et équipement de sites nouveaux.
- Entretien de sites existants (rééquipement, sécurité).
- Opérations de protection de l'environnement associées à l'escalade en sites naturels (ex : clean up day).
- Organisation d'actions de sensibilisation ou de formation sur les sujets de sécurité et/ou de protection de l'environnement dans la pratique de l'escalade en extérieur..
- Édition de publications et autres documents de sensibilisation ou de formation sur les mêmes sujets.
- Actions juridiques menées en faveur de la défense des sites et de la pratique de l'escalade en sites naturels.

Les projets sélectionnés devront transmettre des **comptes rendus réguliers** de l'avancement du projet.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Intégration des projets aux missions de RockClimber.
- Mise en place des projets par des actions de terrains.
- Faisabilité des projets à court terme (1 an maximum).
- Répartition du budget total entre les différentes missions de RockClimber (avec une majorité sur la partie rééquipement).
- Répartition du budget total en faveur des différents types d'escalade et des différents niveaux de difficultés.
- Les projets ne peuvent pas avoir déjà été réalisés.

La montant total disponible en 2021 pour les projets sélectionnés est de **10 000€ + 5 000€ de matériel Petzl**.

Critères spécifiques s'il s'agit d'une **opération d'aménagement, d'équipement ou d'entretien de l'équipement** d'un site naturel d'escalade :

1. Critères de base :

- Le site naturel d'escalade doit être ouvert au public (autorisation formelle du propriétaire de libre accès à long terme)
- Le projet d'équipement doit être autorisé par le propriétaire ou le gestionnaire.
- Le projet d'équipement doit respecter les normes d'équipement de la FFME (annexe).

2. Autres critères pouvant être pris en considération :

- Intérêt du site
- Engagement éventuel des collectivités territoriales ou d'autres partenaires au projet (financement, CDESI, autres aménagements)
- Densité de la zone géographique en SNE
- La nature des dépenses : majoritairement matériel, outillage et consommable nécessaire au projet.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit impérativement comprendre :

1. Informations relatives de l'association

- Les statuts de l'association
- Un relevé d'identité bancaire.

2. Informations relatives au projet

- Une présentation synthétique du projet
- La liste des intervenants techniques pressentis, leur rôle et leurs qualifications.
- La liste des partenaires pressentis (le cas échéant) et de leur rôle technique et/ou financier.

3. Un budget prévisionnel (recettes acquises ou sollicitées, dépenses précises à engager)

4. Un planning prévisionnel des différentes étapes envisagées.

L'association pourra être contactée pour plus d'informations.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Une convention est signée entre les deux parties.
- Un premier versement de 50% est effectué dans le mois qui suit la signature de la convention.
- Le solde de 50% est versé au terme de la convention, sur présentation des pièces suivantes :
 - Un compte-rendu d'évaluation qualitatif de l'action menée (avec visuels);
 - Les justificatifs des dépenses permettant d'évaluer la bonne réalisation de l'action.

S'il s'agit d'une **opération d'équipement ou d'entretien de l'équipement** d'un site naturel d'escalade, vous devrez ajouter :

- Des photos illustrant les actions réalisées montrant notamment le matériel conforme aux normes.
- Des photos de grimpeurs/équipiers en action (port du casque obligatoire)

COMMUNICATION

- Rockclimber communiquera sur le projet soutenu sur son site Internet
- RockClimber est autorisé à se prévaloir de son soutien à l'association en utilisant le logo de celle-ci pour la promotion du projet.
- L'association s'engage, en réciprocité, à mentionner le soutien de RockClimber sur tout support de promotion du projet.

Calendrier

<i>Dépôt des candidatures</i>	20 avril - 30 mai
<i>Traitement des dossiers</i>	31 mai - 18 juin
<i>Annonce des projets retenus</i>	19 juin
<i>Mise en place des conventions</i>	22 juin - 11 juillet
<i>Mise à disposition des fonds</i>	12 juillet - 31 juillet
<i>Lancement des projets</i>	A partir du 1er août

Annexe

Le projet d'équipement doit respecter les normes d'équipement édictées par la FFME conformément au document disponible ici :

<https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/03/2013-normes-equipement-1.pdf>

Ils nous soutiennent



Access
the
inaccessible®

